



Permis restitué mais considéré comme invalide

Par **Georges64**, le **26/12/2021 à 11:42**

Bonjour

En septembre 2018, en tant que conducteur, j'ai accidentellement fait chuter une lycéenne à un passage protégé. Le père de la lycéenne a porté plainte et le TGI de Pau m'a en Juin 2019 condamné à **une amende de 200 euros et la suspension pour deux mois du permis de conduire**. Le ministère de l'Intérieur m'a également retiré 6 points et j'ai récupéré 4 points après un stage de sensibilisation en novembre 2020. Les deux points manquants étaient récupérables à partir de novembre 2021.

Ayant entendu par des connaissances que je devrais passer une visite médicale pour obtenir un Cerfa d'aptitude à la conduite, je me suis rendu chez un médecin agréé en août 2018 et j'ai déboursé 45 euros. Il est à noter que jamais ce Cerfa ne m'avait été réclamé par un quelconque courrier, j'avais décidé de prendre les devants pour parer à toute éventualité.

Au bout des deux mois de suspension, je me suis fait remettre mon permis de conduire au greffe du TGI de Pau. Il m'a été remis en septembre 2019 sans aucune demande supplémentaire (et même en passant sans aucune vérification d'une pièce d'identité!) et j'ai gardé le récépissé de restitution du permis remis par le greffier à cette occasion. **Aucune demande de Cerfa médical n'a été formulée à ce moment non plus.**

Quelques jours plus tard je reçois un courrier du délégué du procureur de la République du TGI de Pau constatant « l'exécution de ma composition pénale » et m'avisant de « **l'extinction de l'action publique concernant l'infraction** » dont j'étais l'auteur.

Je pensais donc ma mésaventure terminée, et dans le respect de ce qui m'avait été explicitement demandé.

En décembre 2021, ayant constaté que les deux points manquants à mon permis n'avaient pas été réattribués, je me rends à la gendarmerie pour m'informer. La gendarme à l'accueil vérifie mon permis et **m'informe que mon permis est invalide parce que je n'ai pas fourni le Cerfa lors de sa restitution**. Une pièce qui ne m'a jamais été réclamée ni par écrit ni oralement lors de la restitution. Il apparaît donc que je roule depuis plus deux ans avec un permis invalide, et qu'on m'a pourtant rendu.

Je décide de joindre la sous-préfecture de Bayonne, où se trouve le service des permis de conduire le 6 décembre 2021 pour expliquer la situation et pour qu'on me dise à qui et comment je dois remettre mon Cerfa. Il est écrit que le service s'engage à m'apporter une réponse dans les 5 jours, mais trois semaines plus tard, je n'ai toujours reçu aucune réponse.

Le 10 décembre 2021, je me rends de moi même à la sous-préfecture d'Oloron (mon domicile). On m'y explique que mon Cerfa ayant expiré, **je dois faire la demande d'un nouveau permis de conduire et repasser une visite devant la commission médicale** de la Préfecture de Pau, où je suis convoqué le 28 décembre prochain. Je devrai déboursier encore à cette occasion la somme de 50 euros.

Bref, **je ne m'explique pas cette situation** : un permis qui m'est restitué alors qu'il est non valide, l'absence de toute demande de Cerfa lors de la restitution, le manque d'informations quant à ma situation, le silence de la sous-préfecture de Bayonne malgré mes demandes. Si je ne m'étais pas rendu à la gendarmerie, je n'aurais jamais su que mon permis était invalide, et j'aurais continué à rouler. Je vais bien entendu m'exécuter, passer la visite et demander un nouveau permis, mais je m'interroge quant aux recours possibles face à cette situation que je trouve incompréhensible.

Merci de vos réponses par avance

Par **Zénas Nomikos**, le **27/12/2021** à **16:51**

Bonjour,

je vous invite à consulter un **avocat spécialiste en droit des transports**.

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/mentions-specialisation-avocats-30915.htm>

Par **miyako**, le **08/01/2022** à **18:22**

Bonsoir,

<https://www.recup-pointspermis.com/1079-l-stage-recuperation-de-points-recuperer-permis-suspension.html>

C'est le greffe du TGI de PAU qui aurait du vous demander le cerfa ,avant de vous rendre le permis.,plus une pièce d'identité. La réclamation détaillée est a adressé au greffier en chef du TGI de Pau .Il s'agit d'une faute de la part du greffier(e).

Cordialement